

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
14/12/10/2026

Objet de la délibération
Bilan de la buvette du plan d'eau - Saison 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	14

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Vote
A la majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de PONTIVY
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du :
14/10/2026

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Plouray, Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

Présents : M. MORVANT Michel, Maire, M. LE LAIN Jean-Luc, Mme LE GAC Claudine, M. ASCHENBRENNER Marc, Mme COUTELLER Angélique, M. BELLEC Sébastien, Mme LEMAIRE Brigitte, Mme MARQUET Stéphanie, M. ABREU Y BRETEVILLE Damien.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BARGUIL Isabelle à Mme COUTELLER Angélique, Mme BIHAN Catherine à M. MORVANT Michel, M. DRUET Christophe à M. LE LAIN Jean-Luc, M. GUIFFES Eric à Mme MARQUET Stéphanie, Mme GUILLANIC Floriane à Mme LE GAC Claudine. Excusé(s) : M. LESAGE Romuald.

A été nommé secrétaire : M. LE LAIN Jean-Luc

Objet de la délibération : Bilan de la buvette du plan d'eau - Saison 2026

Monsieur le maire rappelle que le conseil a décidé par délibération du 27 avril dernier d'exploiter la buvette du plan d'eau en régie municipale. Il présente le bilan de l'activité pour la saison. La buvette a été ouverte du vendredi 26 juin au dimanche 30 août 2026.

Il rappelle les modalités retenues pour le fonctionnement de la buvette avec :

- l'emploi d'agents saisonniers,
- l'approvisionnement directe en boissons, glaces et gâteaux,
- la gestion comptable supervisée par les agents administratifs en mairie.

Il précise qu'un terminal de paiement par carte bancaire (TPE) a été utilisé sur l'ensemble de la saison.

Les résultats financiers pour cette saison 2026 sont les suivants :

RECETTES :

Vente des boissons et glaces 8 284,43 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 13 925,11 € soit

Fournitures et bâtiment 5 489,32€

Personnel (3 agents pour un total de 427H) 8 435,79€

DEFICIT 5 640,68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne formule pas d'observation particulière et approuve le bilan 2026 de la buvette du plan d'eau communal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/10/2026
Le Maire, Michel MORVANT

